



CNU

Conseil National des Universités

Section 24 – Aménagement de l’espace, Urbanisme

Réunie en session ce mardi 28 mai 2024, la section 24 Aménagement de l’espace, Urbanisme a voté à l’unanimité la motion suivante :

Objet : baisse du contingent d’avancement

« En cohérence avec les positions exprimées début mars 2024 par la CP-CNU, la section 24 dénonce la baisse du nombre de promotions à pourvoir pour les MCF HC décidée par le Ministère.

L'arrêté du 13 février 2023 a acté l’effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promovables jusqu’en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025. Cette baisse est contraire au principe du protocole PPCR du Ministère relatives à l’avancement d’une carrière sur au moins deux grades.

Au sein de notre section, le constat est le même. Pour les MCF, la baisse est régulière pour l’échelon de la HC (5 promotions en 2022, 4 en 2023, 3 en 2024...) ; et il n’y a aucune promotion à l’échelon exceptionnel en 2024.

La section CNU 24 demande au ministère un retour au taux de promotion de 2022, c’est-à-dire à 20 % pour la hors-classe des MCF et 21 % pour l’échelon 2 de la classe exceptionnelle des PU.

La section 24 du CNU rappelle l’importance du contingent national des promotions et leur complémentarité avec celles attribuées localement par les établissements. La réduction constatée est une fragilisation supplémentaire du statut national des EC, qui s’ajoute à d’autres éléments de fragilisation en cours du service public de l’ESR. »



Section 24 – Aménagement de l’espace, Urbanisme

Réunie en session ce mardi 28 mai 2024, la section 24 Aménagement de l’espace, Urbanisme a voté à l’unanimité la motion suivante :

Objet : baisse du budget de l’ESR

« Dans la continuité des positions prises par plusieurs sections du CNU, la section 24, réunie en session plénière le 28 mai 2024, dénonce les coupes de plus de 900 millions d’euros dans le budget de l’ESR annoncées par le gouvernement le 22 février 2024.

Ces annonces sont en contradiction avec les annonces de la Ministre de l’ESR, qui avait promis en septembre une augmentation de 1,1 milliard du budget de l’ESR lors de son discours de rentrée, et avec celles du président de la République qui avait déclaré en décembre 2023 vouloir faire de la recherche une priorité.

Ces décisions ont des conséquences considérables sur les moyens des laboratoires de recherche et des universités, confrontés en outre à une augmentation du nombre d’étudiants. La section 24 du CNU exprime sa profonde préoccupation face aux effets délétères de cette mesure pour le service public de l’ESR. La section appelle le gouvernement à revenir sur sa décision afin de garantir un financement public adéquat et pérenne, permettant de garantir l’indépendance pédagogique et scientifique qui est aux fondements de l’Université. »



CNU

Conseil National des Universités

Section 24 – Aménagement de l’espace, Urbanisme

Réunie en session ce mardi 28 mai 2024, la section 24 Aménagement de l’espace, Urbanisme a voté à l’unanimité la motion suivante :

Objet : Acte II de l’autonomie des universités

« La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le 26 mars 2024, que l'«Acte II» de l'autonomie serait expérimenté dans plusieurs établissements «pilotes» dès juillet 2024 pour une généralisation à l'été suivant (Aix-Marseille, Pau et Pays de l'Adour, Bordeaux, Haute-Alsace, EPE Rennes, Perpignan, EPE Paris-Panthéon-Assas, Sorbonne Université et École centrale de Lyon). Ces établissements pilotes ont reçu un document déclinant les perspectives pour cet acte II.

La section 24 du CNU exprime sa profonde préoccupation vis-à-vis des orientations globales de ce document et en particulier :

- la remise en cause du statut national d’enseignant chercheur ; le document évoque la possibilité de
 - “permettre le recrutement de MCF sans qualification par le CNU”
 - “faciliter la modulation des services d’enseignants-chercheurs et lever la référence aux 192h”.
- le manque de transparence et les contradictions entre les différentes positions exprimées par le ministère ces derniers mois. La section réclame un processus réellement démocratique incluant l’ensemble de la communauté universitaire.

Enfin, la section appelle le gouvernement à respecter l’indépendance pédagogique et scientifique qui est aux fondements de l’Université. »